

D 030326-15

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 3 mars 2026**

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE  
Jean-Louis BILLOUD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux – urbanisme et droit du sol

Vu l'article L.2125-1 du code la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT.

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant d'honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43 € HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la consultation de la phase 2 avec une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 30 octobre 2023 au 4 décembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres de la phase 2 présenté par le maître d'œuvre le 15 décembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises du 21 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Vu l'avis de la Commission Consultative de la phase 2 MAPA du 17 janvier 2024 qui a notamment déclarés infructueux les lots n°20 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES en raison de la réception d'une seule offre dépassant de plus les estimations du maître d'œuvre, ainsi que le lot n°21 : GEOTHERMIE en raison de l'absence d'offre

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2024 attribuant les marchés de travaux pour le lot 20 et 21 et noter que le coût des marchés de travaux s'élève à 69 443€ HT soit 83 331.60€ TTC. Soit un montant total de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 approuvant les avenants de travaux et de maîtrise d'œuvre portant ainsi le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants à 3 508 288.16 € HT soit 4 209 945.79€ TTC et le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants à 487 843.43 € HT soit 585 412.12 € TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 attribuant le marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise Girod Moretti pour un coût de 185 000 € HT

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2025 approuvant les avenants de de maîtrise d'œuvre portant ainsi le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants à 490 543.43 € HT soit 588 652.12 € TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juillet 2025 approuvant l'avenant au marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise Girod Moretti d'un montant de 65 000,47€ HT soit 78 000,56€ TTC

Les ajustements demandés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont engendré des avenants dont l'état récapitulatif est le suivant :

LOT	Entreprise	Montant du marché HT	Description des modifications	Montant avenant HT
LOT 07 : COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	TISSOT CHARPENTES	92 366,33 €	Pose de 3 stores intérieurs sur la verrière	3 312,00 €
LOT 08 : ETANCHEITE	MBC ETANCHEITE	104 000,00 €	Suppression béton désactivé	- 24 975,00 €
LOT 11 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LES MENUISERIES DE L'AIN	168 923,41 €	Fournitures béquilles pour le contrôle d'accès	34 135,00 €
LOT 12 : CLOISONS - PEINTURE	ARDITO JACQUET	170 000,00 €	Compléments embrasures fenêtres	8 472,00 €
LOT 17 : GENIE CLIMATIQUE PLOMBERIE	JUILLARD CHAUFFAUGE	384 918,65 €	Réhausse réseau chauffage atrium	1 709,10 €
<b>TOTAL HT</b>				<b>22 653,10 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>27 183,72 €</b>

Compte tenu des différents avenants passés antérieurement, et de l'avenant proposé ci-dessus, le tableau récapitulatif des marchés de travaux s'établit de la manière suivante :

	Entreprise	Montant HT	Avenants HT	TOTAL HT
LOT N°1 Désamiantage	JUILLARD ENVIRONNEMENT	87 005,20 €	7 040,00 €	94 045,20 €
LOT N°2 Démolition	DDTSL	112 000,00 €		112 000,00 €
LOT 03 : DEMOLITIONS - TERRASSEMENTS - FONDATIONS PROFONDES - BERLINOISES	DANNENMULLER - ENTREPRISE GENE	259 101,20 €		259 101,20 €
LOT 04 : GROS OEUVRE - MACONNERIE	LOISY ECB	870 000,00 €		870 000,00 €
LOT 05 : OSSATURES BOIS - CHARPENTE BOIS	MORETTI	185 000,00 €	65 000,47 €	250 000,47 €
LOT 06 : TRAITEMENT DES FACADES - BARDAGE ZINC	FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	278 746,83 €		278 746,83 €
LOT 07 : COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	TISSOT CHARPENTES	92 366,33 €	3 312,00 €	95 678,33 €
LOT 08 : ETANCHEITE	MBC ETANCHEITE	104 000,00 €	- 24 975,00 €	79 025,00 €
LOT 09 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - BSO	ROLLET	190 453,18 €		190 453,18 €
LOT 10 : METALLERIE	ETS CURT PATRICK	57 969,08 €	590,00 €	58 559,08 €

LOT 11 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LES MENUISERIES DE L'AIN	168 923,41 €	34 135,00 €	203 058,41 €
LOT 12 : CLOISONS - PEINTURE	ARDITO JACQUET	170 000,00 €	8 472,00 €	178 472,00 €
LOT 13 : PLAFONDS SUSPENDUS	ARDITO JACQUET	23 200,00 €		23 200,00 €
LOT 14 : CARRELAGE - FAIENCES	CARRELAGES BERRY	74 125,66 €	- 4 793,25 €	69 332,41 €
LOT 15 : SOLS MINCES COLLES	STORIA	24 094,22 €		24 094,22 €
LOT 16 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	EEA	195 237,06 €	28 453,07 €	223 690,13 €
LOT 17 : GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE	JUILLARD CHAUFFAGE	355 232,86 €	31 394,89 €	386 627,75 €
LOT 18 : ASCENSEUR	OTIS	24 500,00 €		24 500,00 €
LOT 19 : VOIRIES - RESEAUX DIVERS	DANNENMULLER - ENTREPRISE GENE	87 915,50 €		87 915,50 €
LOT 20 GEOTHERMIE	PHREATECH	39 710,00 €		39 710,00 €
LOT 21 PANNEAUX SOLAIRE	KH energy	29 733,00 €		29 733,00 €
<b>TOTAL AVEC LES OPTIONS en HT</b>		<b>3 429 313,53 €</b>	<b>148 629,18 €</b>	<b>3 577 942,71 €</b>

Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 3 577 942,71 € HT soit 4 293 531,25 € TTC.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- adopter les propositions d'avenants au marché de travaux initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

